

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS129

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 34

Supprimer les deux dernières phrases de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale dans la mesure où les éléments à prendre en compte dans le rapport d'évaluation seront fixés par la voie réglementaire.